

CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF
Association
Siège social : Rue Jean Moulin
BP N° 95
59 442 WASQUEHAL Cedex

RAPPORT DU SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association **CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF**,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LILLE, le 22 mai 2025
Pour CATELYS AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale
des Hauts de France

Albano DI MASSO
Commissaire aux Comptes et Mandataire Social

